

L'AUTONOME

La revue de la Fédération autonome de l'enseignement

GOVERNEMENT HARPER



VIRAGE À DROITE

TABLE DES MATIÈRES



DEPOT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Bibliothèque et Archives Canada, 2013
ISSN 1923-5488

RÉDACTEUR EN CHEF
Guy Desmarais

RÉDACTION
Armance Brandenburg
Pierre-André Champoux
Yves Cloutier
Wilfried Cordeau
Guy Desmarais
Sylvio Morin
Élise Prioleau
Marie-Eve Rancourt
Pierre St-Germain

COLLABORATION SPÉCIALE
Jacques Goldstyn

PHOTOS
Guy Desmarais
Martine Doyon
Armand Dubois

RÉVISION LINGUISTIQUE
Sylvie Pelletier

CORRECTION D'ÉPREUVES
Martine Lagacé
Sylvie Pelletier

GRAPHISME
Mardigrate inc.

IMPRESSION
Imprimerie Philippe Lévesque inc.

La reproduction de cette revue, en tout ou en partie,
est autorisée à condition de mentionner la source.



Cette revue est imprimée sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.

3
MOT DU PRÉSIDENT

4-5
RÉSEAU EDA-FP
Des défis nombreux

6-7
DOSSIER
L'effet Harper ou
le Canada nouveau

8-9
DOSSIER
Quand *Big Brother* étend
ses tentacules au nom
de la transparence

10-12
DOSSIER
Une réforme injuste
et inquiétante

13-15
DOSSIER
Le Canada a-t-il perdu le Nord?

16
JUSTE POUR LIRE
L'école, instrument de la mondialisation

17
ACTIVITÉS DU MOUVEMENT HÉROS
Protéger l'eau, planter un arbre
et marcher pour la Terre

18
V^e CONGRÈS

19
La persévérance a aussi un visage



MOT DU PRÉSIDENT

UNIR NOS VOIX CONTRE HARPER

Voilà maintenant sept ans que Stephen Harper fait la pluie et le beau temps à Ottawa. Sept années au cours desquelles le premier ministre et son gouvernement conservateur ont entrepris une transformation de la politique et des politiques canadiennes, en particulier sur tout ce qui a trait au filet social canadien que la droite veut défaire jusqu'à la dernière maille.

Les conventions parlementaires ne tiennent plus qu'à un fil dans la capitale nationale. Le virage idéologique est si important qu'on peut presque dire qu'il y a redéfinition de la terminologie politique. La rhétorique qui a cours est telle que même un spécialiste en étymologie finirait par y perdre son latin. Ainsi, aux dires des conseillers de Stephen Harper, le régime de l'assurance-emploi n'a pas été « réformé », mais bel et bien « amélioré » avec des « cibles » de rendement imposées aux inspecteurs plutôt que les vulgaires « quotas ». On ne brime pas les droits civiques, on veille à la sécurité!

Le gouvernement canadien, par ses politiques obscures et froides, vit présentement à l'ère du « mammoth », une approche législative multfronts, déboussolante pour les partis d'opposition qui se voient dans l'obligation de prioriser, dans le buffet omnibus, les éléments essentiels à attaquer et à défendre. Si bien qu'un bon nombre de projets de loi, certains anodins, d'autres moins, sont adoptés en vrac presque en catimini. Le plan stratégique des conservateurs est suivi à la lettre avec un maximum d'efficacité pour sa mise en œuvre.

Certes, Stephen Harper peut se réclamer du mandat majoritaire qui lui a été confié pour justifier ses actions. Mais celles-ci sont motivées pour répondre principalement à la frange de l'électorat qui l'a porté au pouvoir, incluant bien sûr, l'*establishment* patronal.

Le ton a changé dans la façon de faire les choses à partir de la Colline du Parlement. Les décisions sont prises, sans tenir compte de leurs impacts négatifs ni de la grogne, même lorsqu'elle se manifeste par une majorité. La démocratie en

prend pour son rhume. Les droits civiques sont écorchés malgré les avis des tribunaux.

Ce dérèglement démocratique est accentué par l'état de désorganisation des partis d'opposition qui sont soit inexpérimentés, soit anémiques ou encore sans chef, si bien qu'ils ne pèsent pas bien lourd face à la machine conservatrice. Dans ces circonstances, il importe que les citoyennes et citoyens fassent entendre haut et fort leur voix et leur mécontentement. L'opposition, si elle ne peut être parlementaire, devra être citoyenne. D'ailleurs, elle s'organise dans plusieurs milieux.

Pendant que les associations syndicales préparent la contestation juridique du projet de loi C-377 (sur la prétendue transparence), la mobilisation s'est déjà mise en marche contre la réforme de l'assurance-emploi qui constitue la plus récente et odieuse attaque contre les travailleuses et travailleurs, peu importe leur catégorie d'emploi, même l'enseignement.

Il faut mettre un frein à ces attaques sans fin contre les groupes communautaires, les travailleuses et travailleurs et les organisations syndicales. La réforme de l'assurance-emploi touchera inévitablement notre entourage, que ce soit un membre de notre famille, un ami ou un collègue de travail. Les enseignantes et enseignants à statut précaire sont directement ciblés. Ils nécessitent et méritent notre appui. Pour exprimer notre solidarité à ces personnes et notre opposition aux politiques iniques du gouvernement Harper, je vous donne rendez-vous à Montréal à l'occasion des activités entourant la fête du 1^{er} mai.

Ce jour-là nous devons être des dizaines de milliers à dire à Stephen Harper et à son gouvernement que nous rejetons ce mode de gouvernance et ces politiques. Une belle journée pour ressortir nos casseroles!

Pierre Le Germain

DES DÉFIS NOMBREUX

Armance Brandenburg

Plus d'une quarantaine d'enseignantes et enseignants ont pris part à la rencontre du réseau éducation des adultes – formation professionnelle, qui s'est tenue dans les locaux de la FAE les 24 et 25 janvier dernier.

Trois sujets directement liés aux conditions de travail et d'enseignement particulières des secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP) étaient à l'ordre du jour. Les deux journées se sont déroulées au rythme de conférences, d'échanges en groupes restreints et de plénières.

D'entrée de jeu, la formation des maîtres était à l'honneur et les discussions ont été lancées par deux conférencières. M^{me} Brigitte Voyer, professeure au département d'éducation et de formation spécialisées à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a fait état de ses recherches et en particulier, d'un rapport préparé par le sous-comité de la table MELS-Universités traitant de la formation initiale des maîtres à la formation générale des adultes (FGA)¹.

Elle a rappelé qu'il n'existe actuellement plus de formation universitaire spécifique à la FGA et que la seule porte d'entrée est le baccalauréat en enseignement secondaire. Par ailleurs, l'effectif étudiant du secteur n'a cessé d'augmenter depuis 12 ans, passant de 132 601 inscrits en 2000-2001 à 199 439 en 2009-2010.

M^{me} Voyer a aussi énuméré les principaux constats formulés par le sous-comité au sujet de la FGA, notamment que les enseignantes et enseignants du secteur ont un rôle essentiel dans le rehaussement de la scolarisation de la population; que l'enseignement en FGA constitue une pratique spécifique qui est en plein développement; et que la faisabilité et la viabilité dans la gestion d'une formation en FGA constituent des enjeux importants.

De son côté, M^{me} Carole Bélanger, coordonnatrice pédagogique au baccalauréat

en enseignement professionnel (BEP) à l'Université de Sherbrooke, brossait un tableau de ce BEP, souvent appelé « bac 120 crédits », offert par son établissement.

Elle a notamment souligné les principes fondateurs de ce programme qui sont de réaffirmer l'importance du métier initial, de favoriser le processus de professionnalisation, de respecter les caractéristiques des étudiants (comme offrir une formation continue, décentralisée, à temps partiel), de proposer une formation ancrée dans les milieux de pratique, d'offrir un accompagnement de proximité avec des outils efficaces et de mettre en œuvre des processus d'analyse réflexive.

En outre, M^{me} Bélanger a indiqué que le Groupe de réflexion sur la formation à l'enseignement professionnel de la table MELS-Universités recommandait pour l'étudiante ou étudiant inscrit au BEP, détenant une autorisation provisoire d'enseigner et engagé à contrat ou selon un statut permanent, qu'« un pourcentage de son temps d'engagement comme enseignante ou enseignant soit libéré pour être consacré à ses études ».

Une partie de cette journée a été consacrée à la sécurité d'emploi. Un sujet d'importance quand on sait que plus de 70 % des enseignantes et enseignants du secteur ont un statut précaire, et ce, malgré les gains obtenus par la Fédération lors de la dernière négociation (augmentation de 25 % du nombre d'emplois permanents en FGA et en FP). Comme l'a rappelé à l'auditoire Christian St-Louis, vice-président aux relations du travail de la FAE, « la sécurité d'emploi demeure un enjeu en ce qui a trait à l'amélioration des conditions de travail et indirectement, des conditions de vie du personnel enseignant. » En groupe de



discussion, les participantes et participants ont échangé sur plusieurs scénarios qui contribueraient à diminuer la précarité d'emploi.

Au cours de la deuxième journée, il a été question des élèves ayant des besoins particuliers. Les enseignantes et enseignants exerçant en FGA ou en FP, ont constaté une forte augmentation du nombre d'élèves ayant des problèmes de comportement ou des difficultés d'apprentissage. Force est de constater que ces deux secteurs payent aujourd'hui le prix de la réussite éducative à tout crin imposée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). L'augmentation du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers pèse lourdement à l'EDA et à la FP. Les participantes et participants s'entendent pour réclamer des commissions scolaires davantage de services pour ces élèves.

Par ce réseau, et ceux à venir, la FAE offre une tribune à ces enseignantes et enseignants. En plus d'échanger sur leur réalité, d'évaluer différentes pistes de solution, leur apport permet à la Fédération de valider ses orientations politiques, de faire avancer les travaux en EDA-FP, et de mieux porter leurs revendications et leurs aspirations.



1. Brigitte VOYER, Monique BRODEUR, Jean-François MEILLEUR, et sous-comité de la Table MELS-Universités sur la formation à l'enseignement à la formation générale des adultes. *État de la situation en matière de formation initiale des enseignantes et des enseignants en formation générale des adultes et problèmes dans les programmes actuels de formation à l'enseignement au Québec. Analyse, constats et pistes de solution. Document de travail.* Rapport final préparé par les membres du sous-comité de la Table MELS-Universités sur la formation à l'enseignement à la formation générale des adultes, 2012.



L'EFFET HARPER OU LE CANADA NOUVEAU

Sylvio Morin

Depuis les années 1950, les élus fédéraux de toutes allégeances ont été en mesure d'établir des consensus pour adopter les grandes politiques qui ont forgé le visage du Canada d'aujourd'hui. Stephen Harper a, quant à lui, réussi à imposer une nouvelle façon de mener les affaires canadiennes, une approche que les analystes américains ont baptisé *wedge politics* – la politique de la division.

Il faut dire que les pôles idéologiques au pays n'ont jamais été bien éloignés l'un de l'autre. C'est pourquoi, peu importe le parti au pouvoir, il s'est toujours avéré relativement facile d'en arriver à des ententes avec les groupes d'opposition, parce que la base des compromis se situait généralement près du centre de l'échiquier politique. Toutefois, sous l'ère Harper, l'écart s'est creusé à un point tel qu'il est devenu un fossé idéologique où les positions adverses sont de plus en plus irréconciliables.

Faire du *wedge politics* consiste à prendre position ou à traiter d'un sujet ou d'un enjeu qui polarise l'opinion publique – par exemple la peine de mort, le mariage gai, l'environnement – sur lequel le ou les partis adverses auront tôt fait de se diviser, générant par le fait même des conflits et un affaiblissement de la ligne partisane. Une division qui amène aussi une diversion sur l'ordre des priorités, une surmultiplication des stratégies à adopter et une dilution de la cohérence des actions à entreprendre.





GOVERNEMENT HARPER VIRAGE À DROITE

Une méthode à la dure, empruntée par les stratèges conservateurs à des campagnes électorales américaines, britanniques ou australiennes, et peu appréciée de certains, surtout les tenants de la gauche. D'autres y voient la fermeté et l'affirmation d'un homme qui n'a pas peur de s'attaquer aux vaches sacrées canadiennes et aux conventions internationales. En tout cas, son plan stratégique lui a permis de se rallier toute la droite canadienne en laissant les autres partis diviser leurs forces pour s'approprier l'électorat progressiste.

Abolition du registre des armes d'épaule, resserrement de l'accessibilité à l'assurance-emploi, obligation pour les syndicats de diffuser publiquement leurs finances, virage à 180 degrés des positions du Canada sur les questions environnementales (notamment le retrait du protocole de Kyoto), reconnaissance de la nation québécoise, retrait du financement public aux partis politiques ainsi qu'à de nombreuses organisations sociales et communautaires, désintéressement à tisser des relations avec les peuples autochtones, accroissement fulgurant des dépenses militaires, souveraineté canadienne dans l'Arctique, création d'un bureau de la liberté de religion, voilà autant d'exemples des enjeux de l'actualité politique fédérale qui ont été marqués par des clivages importants entre les députés eux-mêmes, les groupes d'intérêt et la société canadienne dans son ensemble.

Il faut noter qu'une bonne partie de ces enjeux ont été malmenés par Stephen Harper alors même que son gouvernement se trouvait en situation minoritaire. Ce risque calculé lui a permis d'entreprendre le tissage d'une nouvelle trame sociale pour remplacer les valeurs et les symboles canadiens, issus principalement des libéraux. Et le travail se poursuit à la vitesse grand V alors que les conservateurs sont majoritaires à la Chambre des communes... au moins jusqu'en octobre 2015.

Cette majorité, il l'a acquise lors de l'élection de 2011, sans l'appui du Québec, et sans véritablement l'avoir cherché d'ailleurs. Du jamais vu! Les stratèges de sa campagne



avaient sciemment limité les apparitions de Stephen Harper dans la Belle Province, en les concentrant principalement dans les circonscriptions limitrophes de la grande région de Québec, déjà acquises au Parti conservateur.

Aux dires de plusieurs chroniqueurs parlementaires, Stephen Harper ne cherche pas à être un premier ministre populaire et rassembleur et trouve même un certain plaisir à semer la controverse. Il sait très bien que rares sont les sujets qui font l'unanimité, et il est très au fait qu'à l'image de la société canadienne, les partis adverses ne sont pas homogènes et monochromes. Ainsi, en adoptant des positions qui polarisent l'opinion, Harper va chercher les voix conformistes chez ses adversaires. C'est ce qui lui importe avant toute chose. Enfin, il a vite compris qu'il n'avait pas besoin d'avoir une majorité favorable de l'opinion publique pour opérer sans contraintes.

Soutenu par les grands groupes patronaux, en particulier l'industrie pétrolière albertaine, Harper laisse en apparence ses députés libres de présenter des projets de loi

privés (sur l'avortement par exemple) qui ne font pas officiellement partie du programme législatif du gouvernement. Comment ne pas croire que ces initiatives, déplaisantes pour une partie de la population, ne soient pas télégraphiées et chorégraphiées par le bureau du premier ministre lui-même surtout quand on connaît la réputation de contrôle absolu qu'il exerce sur son parti et sur l'information?

Stephen Harper a également resserré l'état sur ses ministres, en particulier en ce qui concerne la livraison du message gouvernemental. Le premier ministre ne tolère pas les écarts de langage quant au discours officiel et l'accès au Cabinet ne peut se faire qu'à la condition de rester bien dans le rang. Le plus bel exemple de ce *modus operandi* est, sans contredit, le député Maxime Bernier et son retour au sein du caucus ministériel, lui qui n'a pu retrouver de tels avantages qu'au prix d'être *ad nauseam* la courroie de transmission de la propagande des tenants du pouvoir.

Et la dernière tactique qui a cours à Ottawa depuis que les conservateurs sont majoritaires, c'est la présentation de projets de loi omnibus – les fameuses lois mammoth – des documents fourre-tout, massifs, qui contiennent à la fois l'adoption du budget et une multitude de projets de loi tout aussi variés les uns que les autres. Une stratégie où l'opposition n'a plus d'emprise sur l'agenda parlementaire, malgré ses alertes à l'électorat. Avant, les débats avaient pour objectif de faire réfléchir le gouvernement sur les conséquences de ses actes. La méthode Harper, elle, procède à la manière d'un train de marchandises : il ne s'arrête qu'une fois la destination atteinte, sans besoin de se ravitailler ou de ralentir dans les passes dangereuses.

Avec la déconfiture des libéraux, la quasi-disparition du Bloc québécois et le Nouveau parti démocratique qui doit son accession au statut d'opposition officielle à son défunt chef et à l'électorat du Québec, le pouvoir fédéral a bel et bien quitté les rives de l'Outaouais pour s'exercer maintenant à partir des abords des sables bitumineux de l'Athabasca. Stephen Harper a plus que jamais le vent dans les voiles. Un vent définitivement venu de l'Ouest.

QUAND *BIG BROTHER* ÉTEND SES TENTACULES AU NOM DE LA TRANSPARENCE

Sylvio Morin

Le projet de loi C-377, qui au moment de mettre sous presse en est à l'étape de la deuxième lecture au Sénat, n'est pas autre chose qu'une offensive délibérée pour entraver la capacité d'agir et le fonctionnement des syndicats. S'il en est autrement, on ne voit pas quel problème ce projet est censé régler, comme l'ont fait remarquer plusieurs critiques.

Cette législation (dans les faits c'est une modification à la Loi de l'impôt sur le revenu) obligerait tous les syndicats du pays à divulguer publiquement, avec force détails, des renseignements sur leurs opérations financières, tout en établissant des mécanismes restreignant leurs activités politiques et de lobbying.

Pour la FAE, Ottawa s'attaque au mouvement syndical et cherche à l'affaiblir en réduisant ses moyens. Cette proposition législative, nouvel épisode antisyndical du gouvernement Harper, s'attaque à l'autonomie des syndicats et aux choix qu'ils exercent de manière démocratique pour défendre leurs idées, leurs membres et poursuivre un travail légitime de sensibilisation auprès de la

population sur des enjeux sociaux importants.

Une politique à peine voilée pour mettre les syndicats au pas parce que selon certains porte-parole patronaux, ces organisations sont les plus puissantes du pays ! Bref, c'est une véritable chasse aux sorcières.

Instigué par un député conservateur d'arrière-ban de la Colombie-Britannique, Russ Hiebert, ce projet de loi dont le postulat est « d'accroître la transparence et la responsabilisation dans un autre groupe d'institutions publiques, à savoir les syndicats » pour faire en sorte que le public soit « en mesure d'évaluer l'efficacité, l'intégrité et la santé des syndicats », semble basé sur des prémisses erronées.

Prenons d'abord, le postulat qui établit qu'une organisation syndicale est une institution publique. Il n'en est rien. En termes juridiques, un syndicat est une association personnifiée c'est-à-dire une personne morale à but non lucratif au même titre que le



GOVERNEMENT HARPER VIRAGE À DROITE

Club des petits déjeuners ou *Centraide* par exemple. Elle fait une reddition de comptes à ses membres. Cela ne s'apparente absolument pas à la définition d'institution publique donnée par la Loi de l'impôt sur le revenu qui précise que :

« Aux fins de la TPS/TVH, "institution publique" s'entend d'une personne qui est à la fois un organisme de bienfaisance enregistré, au sens du paragraphe 248(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, et soit une université, une administration hospitalière, un collège public, une administration scolaire, soit une administration locale à qui le ministre a conféré le statut de municipalité. »

Qu'importe, pour l'instant la Chambre des Communes estime qu'il est juste d'exiger que les activités financées par les cotisations des membres des syndicats soient assujetties à l'examen du public puisque ces cotisants bénéficient d'une déduction fiscale.

Un autre argument avancé par le député Hiebert porte notamment sur l'intégrité de ces organisations. Il laisse croire que ces regroupements ouvriers opèrent de manière souterraine et antidémocratique, en menant des activités suspectes, conspiratrices et malhonnêtes.

Le Code du travail du Québec, tout comme son pendant fédéral, balise la façon dont les syndicats doivent divulguer leurs états financiers et précise, entre autres, qu'ils doivent remettre gratuitement une copie aux membres qui en font la demande.

Un autre élément confirme le caractère tordu de cette loi en devenir : elle ne s'applique qu'aux syndicats alors que d'autres organisations qui bénéficient d'avantages fiscaux comme les organismes de charité, les partis politiques et les associations professionnelles en sont exemptées. En fait, on n'exige pas du gouvernement ni des députés eux-mêmes qu'ils divulguent des informations comme celles demandées aux syndicats par le projet de loi C-377.

Finalement, l'argument voulant que les associations patronales soient soustraites de ce projet de loi parce qu'elles sont

financées par des cotisations volontaires, et que leurs membres peuvent se retirer en tout temps, ce que la formule Rand ne permet pas, est une comparaison complètement fallacieuse.

LA BATAILLE JURIDIQUE

La majorité des groupes syndicaux du pays ont annoncé, avant même que le projet de loi C-377 n'ait passé l'étape de la troisième lecture au Sénat, qu'ils allaient mener une bataille juridique pour le contester. Déjà, il se dégage trois éléments sur lesquels pourrait reposer l'argumentaire d'opposition à la législation :

CODE CANADIEN CONTRE LA LOI DE L'IMPÔT

Adoptée sous de faux prétextes, c'est par la porte de derrière que le projet de loi C-377 a pu cheminer. En effet, le gouvernement fédéral a procédé à une modification de la Loi de l'impôt sur le revenu pour arriver à ses fins.

Ottawa aurait pu changer les articles du Code canadien du travail concernant la communication des états financiers pour resserrer son étai. Mais, ce faisant, les organisations patronales auraient dû se soumettre au même régime. On comprend ainsi que le gouvernement Harper ciblait uniquement les syndicats dans son opération de reddition des comptes.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET VIE PRIVÉE

Selon l'Association du Barreau canadien (ABC), le projet de loi « fait preuve d'un manque d'équilibre judiciaire entre objectifs publics légitimes et intérêts liés au respect de la vie privée qui sont protégés par la loi » et « entrave l'administration et les activités internes d'un syndicat, ce qu'interdit la liberté d'association garantie par la Constitution » en plus d'enfreindre les droits de liberté d'expression.

PARALYSER LES SYNDICATS

Les effets de ce projet de loi soulèvent de graves préoccupations. Parmi celles-ci, on peut prévoir d'importants et inutiles coûts administratifs supplémentaires pour produire les nombreux rapports financiers exigés par cette législation. De l'argent appartenant aux membres et qu'on utilisera dorénavant pour la production des rapports administratifs. Qui plus est, le gouvernement devra pour sa part dépenser des millions de dollars pour faire le suivi administratif des quelque 20000 organisations visées par ce projet de loi. Après avoir dénoncé les coûts exorbitants du registre des armes à feu, le gouvernement conservateur devra mettre en place de coûteux mécanismes de suivi. Ce sont les contribuables canadiens qui, pour des considérations purement idéologiques, paieront la facture pour s'attaquer à un « problème » qui n'existe que dans la tête de ce gouvernement anti-travailleurs.

Cette manœuvre pour entraver le milieu syndical et limiter son rayon d'action aux strictes relations de travail, s'ajoute à toutes les politiques adoptées par le gouvernement Harper en vue de répondre aux impératifs idéologiques de son parti et aux demandes du milieu patronal. Le bras de fer juridique qui s'engage vise à stopper l'invasion pernicieuse de *Big Brother* qui étend ses tentacules là où personne ne l'attendait, en se réclamant de l'imputabilité et de la transparence.

Il faut dire que les syndicats ne sont pas les seuls groupes à subir les coupes du gouvernement Harper qui, depuis son élection majoritaire de mai 2011, met à exécution son plan de démembrement de nombreux organismes (par exemple les associations féministes, environnementales ou internationales) qui manifestent leur opposition aux politiques conservatrices, en leur retirant notamment le financement traditionnellement venu d'Ottawa. Mais outre la défense des droits syndicaux, la bataille légale s'engage aussi sur le principe d'assurer la libre circulation des idées et de maintenir une société démocratique.

UNE RÉFORME INJUSTE ET INQUIÉTANTE

Marie-Eve Rancourt

Ce que plusieurs ont qualifié de réforme la plus brutale de l'histoire canadienne vient d'être complétée par les troupes conservatrices du gouvernement Harper. Depuis janvier, malgré les protestations venues de partout au Canada, d'importants changements au programme d'assurance-emploi sont entrés en vigueur. Une fois de plus, le filet de sécurité sociale canadien est ravagé.

Le virage à droite entrepris par le gouvernement Harper prend cette fois la forme d'une importante refonte du système d'assurance-emploi. En dépit du tollé, les conservateurs maintiennent le cap. Mais la réforme ne s'attaque pas qu'aux personnes occupant un travail saisonnier; l'ensemble des travailleuses et travailleurs voit ses droits s'atrophier.

L'introduction de catégories de chômeurs représente l'un des reculs majeurs de la réforme. Auparavant, tous les prestataires disposaient d'un délai raisonnable pour trouver un « emploi convenable ». Durant cette période, la personne au chômage pouvait refuser un emploi n'offrant pas les mêmes conditions et avantages (comme le salaire, le type d'emploi ou la durée de la semaine de travail) que l'emploi qu'elle occupait antérieurement. Désormais, il y aura trois catégories de chômeurs, le *travailleur de longue date*, le *prestataire fréquent* et le *prestataire occasionnel*, qui chacune se verra imposer de nouveaux délais plus contraignants pour trouver un emploi. On aura également droit à une interprétation beaucoup plus large de la notion d'« emploi convenable » qui, évidemment, désavantagera les prestataires de l'assurance-emploi.

Le mécanisme de contestation est aussi radicalement modifié. Les personnes au chômage, lorsqu'elles s'estimaient lésées, avaient la possibilité de contester la décision rendue par la Commission de l'assurance-emploi devant le Conseil arbitral, alors formé de trois personnes, dont un syndicaliste et un entrepreneur. La réforme abolit ce mécanisme et le remplace par le Tribunal de la sécurité sociale. Le

gouvernement y a nommé trente-sept personnes, qu'il rémunèrera, et chacune s'occupera annuellement de quelque 25 000 dossiers... Bref, tout est mis en place pour décourager les prestataires qui souhaiteraient une révision de leur dossier.

L'ENSEIGNEMENT : UN EMPLOI SAISONNIER ?

Les conséquences de ces transformations sont majeures. Les personnes au chômage devront dorénavant accepter des emplois moins bien rémunérés que leur emploi précédent. Elles auront également l'obligation d'accepter un emploi, sans lien avec leur domaine d'études ou leur expérience ce qui constitue de graves reculs et une dévaluation des compétences et des connaissances acquises. Enfin, les prestataires devront accepter des emplois situés plus loin de leur domicile, jusqu'à environ une heure de voiture.

Ces nouvelles mesures touchent de nombreux secteurs économiques où les périodes de chômage sont courantes. Au Québec, ce sont notamment le cas des pêcheries, de la foresterie et du tourisme. Si les personnes qui travaillent dans ces industries saisonnières sont les premières visées par cette réforme, les nouvelles dispositions affecteront tous les prestataires, y compris ceux en provenance du milieu de l'éducation.

Le chômage est une réalité que connaissent bien les chargés de cours des cégeps et des universités. Dans les faits, c'est une situation vécue par plusieurs enseignantes et enseignants qui ne jouissent pas encore de la permanence. À l'enseignement primaire et secondaire, les enseignantes et enseignants à temps partiel



et les suppléants seront plus directement touchés. Une fois au chômage, surtout durant la période estivale, ces personnes seront contraintes, sous peine de voir s'interrompre leurs prestations, de chercher activement du travail, ce qui signifie la tenue d'un registre où sera noté le nom de tous les employeurs sollicités ou rencontrés ainsi que le moment où la démarche a été effectuée. Plus encore, à titre de « prestataires fréquents », elles seront dans l'obligation d'accepter un emploi, sans lien avec l'enseignement, rémunéré à 70 % de leur salaire et possiblement à une heure de voiture de leur résidence. Voilà le sort qui guette plus de 45000 enseignantes et enseignants non permanents à l'emploi des commissions scolaires du Québec.

OBJECTIF : INACCESSIBILITÉ

Désormais, le programme d'assurance-emploi ne vise plus à aider et soutenir financièrement les personnes au chômage dans leur recherche d'un emploi correspondant à leur formation, leur expérience ou leurs intérêts. La dernière réforme en date le confirme, le programme d'assurance-emploi vise à augmenter la mobilité de la main-d'œuvre et à réduire ses conditions de travail afin de répondre aux besoins des entreprises et du marché.

Ce détournement du programme d'assurance-emploi – jadis mieux connu sous le nom d'assurance-chômage – est bien antérieur à la réforme promulguée par le gouvernement Harper. Depuis les années 1990, les gouvernements qui se sont succédé à Ottawa ont tour à tour saccagé le programme. De Brian Mulroney à Paul Martin, en passant par le long passage de Jean Chrétien, le gouvernement fédéral a systématiquement réduit

l'accessibilité aux prestations, a diminué la couverture et a pillé la caisse des travailleurs. Ainsi, ce sont quelque 60 milliards de dollars de surplus accumulés, pour lesquels le gouvernement fédéral n'avait aucunement contribué, qui ont été détournés pour éponger le déficit budgétaire. La réforme conservatrice adoptée par le Parlement canadien intensifie les reculs antérieurs et fait en sorte que l'accessibilité à l'assurance-emploi sera encore plus laborieuse.

Selon le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC), les transformations imposées au programme d'assurance-emploi au cours des 25 dernières années ont fait en sorte qu'aujourd'hui, seuls 46 % des travailleuses et travailleurs québécois actifs pourraient bénéficier de prestations d'assurance-emploi. Avant les multiples réformes, la proportion en était de 88 %.

En fin de compte, les personnes au chômage auront, après quelques semaines, l'obligation d'accepter un emploi à salaire moindre sous peine de perdre leur droit aux prestations. De cette manière, la main-d'œuvre se trouvera plus que jamais subordonnée aux intérêts des entrepreneurs qui auront toute la latitude pour revoir les conditions de travail. Cette diminution inconséquente de l'accessibilité et des prestations aura inmanquablement pour effet d'accroître le nombre de prestataires à l'aide sociale. Ainsi, le gouvernement fédéral se décharge, une fois de plus, de ses obligations et les refile aux gouvernements provinciaux sans compensation financière.

LA MANIÈRE HARPER

Par cette réforme, le gouvernement Harper s'en prend aux chômeuses et chômeurs plutôt que de tenter d'endiguer le



LES CATÉGORIES DE PRESTATAIRES

Travailleur de longue date

- A cotisé pendant au moins sept des dix dernières années et n'a pas touché de prestations d'assurance-emploi pendant plus de 36 semaines au cours des cinq dernières années.
- Doit chercher un emploi dans son domaine à 90 % de sa rémunération précédente pendant les 18 premières semaines.
- À partir de la 19^e semaine, doit chercher un emploi dont les fonctions sont comparables à son emploi précédent, pour lequel il est qualifié et dont la rémunération équivaut à 80 % de sa rémunération précédente.

Prestataire fréquent

- A été prestataire pendant trois périodes totalisant au moins 60 semaines au cours des cinq dernières années.
- Doit chercher un emploi dans son domaine à 80 % de sa rémunération précédente pendant les six premières semaines.
- À partir de la 7^e semaine, doit chercher un emploi à 70 % de sa rémunération précédente pour lequel il a les compétences, même s'il lui faut suivre une formation pour se qualifier.

Prestataire occasionnel

- Reçoit des prestations d'assurance-emploi, mais ne fait pas partie des deux précédentes catégories.
- Doit chercher un emploi dans son domaine à 90 % de sa rémunération précédente pendant les six premières semaines.
- À partir de la 7^e semaine, doit chercher un emploi dont les fonctions sont comparables à son emploi précédent, pour lequel il est qualifié et dont la rémunération équivaut à 80 % sa rémunération précédente.
- À partir de la 19^e semaine, doit chercher un emploi à 70 % de sa rémunération précédente pour lequel il a les compétences, même s'il lui faut suivre une formation pour se qualifier.

chômage. En plus de clairement marquer l'adhésion des conservateurs à l'idéologie néolibérale, cette réforme est fort révélatrice de la manière de gouverner imposée par Stephen Harper. Les nouvelles dispositions de l'assurance-emploi pénalisent au plus haut point les travailleuses et travailleurs saisonniers et c'est au Québec et dans les provinces maritimes qu'ils sont les plus nombreux. Or, fidèle à son credo politique, Stephen Harper n'en a que faire. Comme le résultat des dernières élections l'a clairement démontré, les conservateurs sont en mesure de rallier une majorité de sièges sans l'appui du Québec ou des provinces maritimes. La division de l'électorat et la polarisation du

débat sur l'assurance-emploi servent de nouveau les intérêts du gouvernement Harper.

ET LE QUÉBEC?

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les questions sociales comme l'assurance-emploi étaient de juridiction provinciale. Ce n'est qu'en 1940, par un amendement constitutionnel, qu'Ottawa s'est arrogé cette compétence. Plusieurs groupes, dont le CNC, militent pour que le Québec rapatrie cette juridiction. Pour son porte-parole, Pierre Céré, il ne fait aucun doute que le Québec

doit maintenant faire les choses à sa façon, comme il l'a fait par exemple avec la création du Régime québécois d'assurance parentale, qui est un modèle dans le monde.

En réduisant les minces protections sociales et financières dont pouvait bénéficier la travailleuse ou le travailleur mis à pied, c'est encore le filet social qui se rétrécit. Or, on oublie souvent que ces acquis sont le résultat de luttes visant à réclamer plus de justice sociale. Il faudrait peut-être reprendre la rue et dénoncer les attaques du gouvernement conservateur avant que les acquis sociaux ne s'effritent davantage.



LE CANADA A-T-IL PERDU LE NORD?

Guy Desmarais

Alors que dans l'Arctique, la fonte des glaces s'accélère et que le pergélisol se fragilise en raison des dérèglements climatiques, le gouvernement de Stephen Harper a choisi la militarisation pour assurer la souveraineté du pays au Nord. Le tout au détriment de la protection de l'environnement de ce territoire convoité pour ses multiples ressources.

La *Stratégie pour le Nord du Canada* est une des pierres angulaires du programme conservateur dont Stephen Harper est le plus ardent promoteur. Ses périples annuels dans l'Arctique en font foi et il profite de chaque occasion pour poser des gestes qui favorisent le développement, surtout économique, de ce territoire qui représente 40 % de la masse terrestre du pays.

« Le Grand Nord est une région essentielle du Canada. Il est partie intégrante de notre patrimoine, de notre avenir et de notre identité en tant que nation. Le gouvernement a une vision pour un nouveau Nord canadien, et il agit pour assurer la concrétisation de cette vision, au profit de tous les Canadiens », peut-on lire dans les documents officiels présentant cette stratégie. Celle-ci se décline dans quatre domaines jugés prioritaires : exercer la souveraineté canadienne dans

l'Arctique, protéger le patrimoine naturel, promouvoir le développement social et économique et enfin, améliorer et décentraliser la gouvernance dans le Nord.

Les actions d'affirmation sur l'occupation de cette zone stratégique, particulièrement l'exercice de la souveraineté, deviennent d'autant plus importantes que c'est le Canada qui préside, pour les deux prochaines années, le Conseil de l'Arctique, principal forum de collaboration des États limitrophes du Grand Nord qui compte, outre le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Fédération de Russie et la Suède.

Certes, l'exploitation des ressources naturelles de cette vaste étendue est une entreprise titanesque, difficile et coûteuse alors que les enjeux et les obstacles sont multiples. Mais cela ne paralyse pas le leader conservateur. À vrai dire, Stephen Harper est véritablement intéressé lorsqu'il traite



des perspectives d'avenir du Grand Nord. La stratégie mise de l'avant lui permet d'exprimer son nationalisme le plus ardent et il s'assure que le plan d'action est suivi à la lettre.

PLANTER L'UNIFOLIÉ

Use it or lose it. Cette déclaration sans équivoque de Stephen Harper résume bien le premier principe pour assurer la souveraineté canadienne sur l'Arctique : il faut l'utiliser ou le perdre. Cela permettrait d'assurer la défense et la protection des intérêts canadiens dans une région qui attire l'attention internationale en raison des richesses qui s'y trouvent et où le trafic maritime dans le passage du Nord-Ouest augmente constamment. Il est vrai que la souveraineté du pays est contestée par notre voisin du Sud, mais également par les Russes et les Danois. On réclame notamment de faire du passage un détroit international.

Le gouvernement Harper a choisi, en grande partie, la voie militaire pour affirmer son autorité dans un secteur où les enjeux géopolitiques sont importants. Tout comme les investissements qui y sont consacrés d'ailleurs.

C'est ainsi qu'il a créé en 2007 l'opération *Nanook*, un déploiement annuel des Forces canadiennes pour maintenir « une présence réelle, croissante et à long terme dans la région de l'Arctique. » L'opération 2012, qui a coûté 16,5 millions de dollars (M\$), impliquait 1 250 personnes en provenance des trois commandements opérationnels (armée, aviation et marine).

À cela s'ajoute la construction de huit navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique pour un coût total de 3,1 milliards de dollars (G\$). Toujours dans le matériel flottant, une somme de 720 M\$ a aussi été réservée pour l'achat d'un brise-glaces de classe polaire.

Un montant variant entre 100 M\$ et 175 M\$ est prévu pour ériger le port en eau profonde de Nanisivik, un élément clé de la stratégie du Nord.

Quelques millions seront dépensés pour l'érection d'une base d'entraînement à Resolute Bay, au Nunavut alors que 240 M\$ sont réservés

sur 20 ans pour accroître le nombre de Rangers canadiens qui patrouillent sur ce territoire. De même, la réalisation d'une cartographie complète du plateau continental sous-marin – pour démontrer que cette région fait géographiquement partie du Canada – a nécessité des déboursés de 40 M\$.

À l'arsenal déployé pour l'Arctique, il faut peut-être ajouter la future flotte de F-35, du moins une partie de ces appareils, qui servent notamment aux opérations de surveillance et d'intervention du Grand Nord. Ici, la facture atteint les milliards de dollars. Tout ceci afin que l'unifolié soit bien visible sur la calotte polaire.

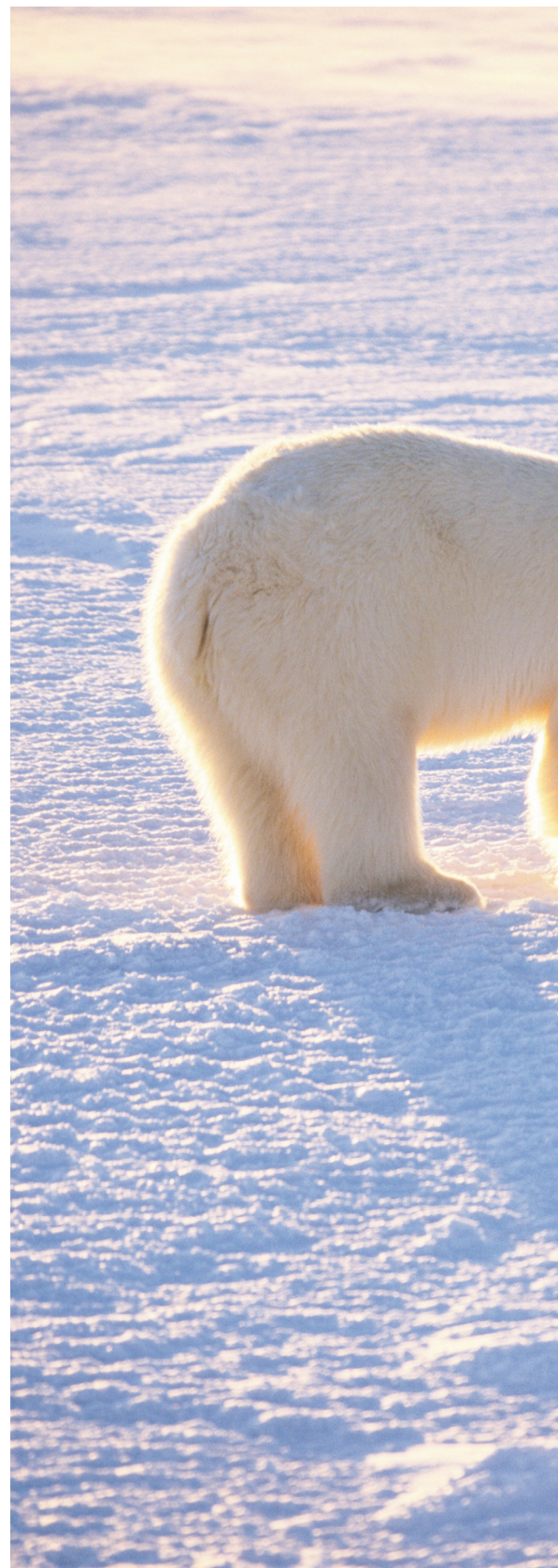
En entrevue, Rémy Landry, consultant en sécurité nationale de l'École de politique appliquée à l'Université de Sherbrooke, a commenté l'approche de militarisation adoptée par le gouvernement Harper pour assurer la mainmise du pays sur le territoire : « La souveraineté de l'Arctique canadien n'est aucunement mise en doute. Il n'y a pas de vraie animosité. Mais compte tenu de la fonte des glaces, de la fragilité du pergélisol, il faut que le Canada ait les pieds à terre pour gérer les activités minières, par exemple. Les militaires sont les seuls capables d'intervenir là-bas, mais il s'agit de doser. »

L'ÉCONOMIE CONTRE L'ENVIRONNEMENT

Les autres éléments de la stratégie sont d'une part, la protection du patrimoine naturel et d'autre part, la promotion du développement social et économique. Deux concepts qui, dès le départ, apparaissent inconciliables.

Si l'on se fie aux déclarations du premier ministre, mais surtout aux gestes qu'il pose, ces concepts ont une valeur inégale dans son esprit. À l'évidence, le « grand rêve national » du développement des ressources du Nord a préséance sur la protection de l'environnement. « Vous n'avez encore rien vu [...] », a-t-il déclaré lors de son dernier passage dans la région au sujet des activités économiques qui, annonce-t-il, vont s'intensifier au cours des dix prochaines années.

Pour y arriver, les entraves aux investissements publics et privés comme la protection du patrimoine naturel doivent être





GOVERNEMENT HARPER **VIRAGE À DROITE**



levées si l'on veut s'assurer d'une croissance économique accélérée, soutenue et profitable, même s'il s'agit d'un territoire extrêmement fragile aux techniques d'exploitation et à l'intensification des activités humaines. Une région qui montre déjà des séquelles écologiques importantes et des symptômes de problèmes possiblement irréversibles.

Ainsi, afin d'accélérer la réalisation des projets d'exploitation des ressources naturelles (selon Ottawa, il y en aurait actuellement 24, représentant des investissements de 38 G\$), le gouvernement conservateur a modifié le processus d'approbation de ces projets, notamment les évaluations environnementales.

Cela s'inscrit dans la suite logique du programme conservateur sur le financement gouvernemental en matière environnementale, comme les compressions de plus de 40 % du budget de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, la suppression de 776 postes à Environnement Canada, la fermeture du *Polar Environment Atmospheric Research Laboratory* (PEARL) sur l'île d'Ellesmere au Nunavut et l'abolition de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, après que l'organisme eut publié un rapport indiquant que le gouvernement fédéral n'atteindrait pas ses objectifs de réduction. Dans le même temps, les subventions et autres avantages fiscaux accordés à l'industrie pétrolière ont atteint 1,4 milliard de dollars annuellement...

Pour Karel Mayrand, directeur général de la Fondation David Suzuki pour le Québec, le fédéral effectue des coupes à blanc dans la protection de l'environnement qui lui rapporteront une poignée de millions et n'auront qu'un impact marginal sur le déficit : « La lutte au déficit n'est qu'un prétexte. L'objectif réel est plutôt d'émasculer la capacité de l'État de s'appuyer sur la science pour protéger l'environnement et la santé des Canadiens. On procède d'abord en exemptant des industries de certaines dispositions des lois et réglementations environnementales. On coupe ensuite dans les budgets qui permettent aux agences d'effectuer des recherches scientifiques, de prélever des données, de surveiller l'application des lois et d'évaluer les

impacts environnementaux. Face à de telles compressions, ces agences n'ont d'autre choix que d'abandonner leurs recherches, de diminuer leur collecte de données, d'alléger leurs exigences ou d'expédier leurs procédures. Au terme de l'opération, le chemin est libre pour les entreprises qui souhaitent éviter d'avoir à rendre des comptes pour leurs actions. »

Des propos que les mouvements environnementaux ne pourront peut-être plus tenir à l'avenir si l'on en croit la stratégie antiterroriste du gouvernement Harper adoptée en 2011. Rappelons qu'Ottawa identifie l'environnementalisme (au même titre que les droits des animaux, la suprématie blanche et l'anticapitalisme) comme faisant partie des causes susceptibles de générer de la violence par les groupes « extrémistes » qui militent pour les défendre. On peut se demander si le fédéral n'inclura pas bientôt dans cet amalgame les associations qui intercèdent pour la veuve et l'orphelin...

QUI INVESTIT RÉGIT

Le dernier élément de la stratégie est d'améliorer et de décentraliser la gouvernance dans le Nord. Dans les faits, il s'agit d'un vœu pieux. La population peu nombreuse, mais majoritairement autochtone de cette vaste contrée n'a pas sa véritable voix au chapitre des décisions qui viennent du Sud et qui ont des répercussions majeures sur les conditions de vie dans la région. La ruée vers le Nord aura un effet déstabilisateur sur les communautés qui auront toutes les difficultés du monde à résister au rouleau compresseur des entreprises qui viendront s'installer avec la complaisance des autorités fédérales.

Les problèmes sociaux sont endémiques (pauvreté, chômage, aide sociale, etc.) et les infrastructures sont en décrépitude ou inexistantes. Alors que le 21^e siècle est bien entamé, Ottawa en est encore à annoncer des investissements dans les réserves des Premières Nations pour des services de base comme les réseaux de distribution d'eau et d'égout.

Le gouvernement Harper est bien résolu à « aider » le Grand Nord à réaliser son véritable potentiel afin qu'elle soit une région « saine, prospère et protégée au sein d'un Canada fort et souverain ». Mais à quel prix?

L'école, instrument de la mondialisation

Wilfried Cordeau

Quoi qu'on en pense, la mondialisation ne s'arrête pas aux portes de l'école publique, ni de la classe. En fait, pour qui ne s'y attend pas, les constats et propos que le sociologue français Christian Laval et ses acolytes livrent dans *La nouvelle école capitaliste* sont radicaux et violents : bien plus que de simples cibles du néolibéralisme, l'école publique et la classe en sont devenues le principal incubateur !

L'école publique n'est ni malade, ni en perdition. En fait, ses symptômes sont ceux d'un grand détournement, insidieux, patient, efficace et profond. L'école publique, cette institution que les pays occidentaux ont voulu démocratique et libératrice dans les années 1960, est en train de changer de mission, une réforme à la fois. Partout en même temps, pour le seul et même objectif : parachever l'arrimage et l'intégration des marchés mondiaux de la main-d'œuvre, afin qu'ils obéissent aux mêmes règles, qui sont celles de la grande entreprise flexible et compétitive. Et, malgré eux, les systèmes d'éducation et la profession enseignante deviennent parties prenantes de l'édification d'un projet de société opaque, marchand et menaçant pour la démocratie, la culture et le bien commun.

COMMENT ÉDUQUER DANS LE NOUVEL ORDRE MONDIAL

Dans la course à la domination des marchés économiques mondiaux, les États sont en compétition les uns avec les autres. Par la force des choses, leur main-d'œuvre l'est également.

Dans l'« économie du savoir », l'innovation, la connaissance deviennent le nouvel étalon de la compétitivité et, conséquemment, de la richesse des sociétés. S'instaure ainsi un nouveau rapport à la connaissance, à la culture, non plus

dans un sens proprement citoyen ou sociétal, mais dans une approche pragmatique, une fonction économique, bref, une valeur commercialisable. Dès lors, la connaissance en soi et pour soi (lire, la connaissance intellectuelle, culturelle, humaine) n'a plus d'intérêt. Seule la connaissance utile est valable, puisqu'elle a une valeur. C'est sur ce marché de la valeur éducative que s'échafaudent, se réorganisent et s'arriment les systèmes d'éducation publics depuis une quinzaine d'années.

La prospérité et la compétitivité des grandes entreprises nécessitent la réduction des coûts de main-d'œuvre. Cette dernière doit être flexible, c'est-à-dire interchangeable, capable de s'adapter aux fluctuations du marché où la précarité est devenue la norme. Le rôle du système d'éducation, dans cet esprit, est de préparer cette main-d'œuvre sur mesure.

L'ÉCOLE DANS LA MIRE

Ainsi, l'école n'échappe pas à la mondialisation. En fait, elle est certainement plus concernée que toute autre institution, car dans cette nouvelle donne mondiale, elle est à la fois une cible et un levier de la réforme néolibérale.

En la soumettant à une compétition de tous les instants au nom du « libre choix » des consommateurs de profiter du meilleur rapport qualité-prix disponible sur le marché des services éducatifs, l'école est la cible des forces du marché qui la poussent à renouveler ses pratiques, sa gestion, et sa mission éducative.

Ensuite, elle est instrumentalisée pour répondre à l'objectif d'arrimage de

la main-d'œuvre en fonction des besoins et des valeurs de la mondialisation économique. Et l'approche par compétences est sans doute la pierre angulaire de cette nouvelle éducation.

LA NOUVELLE MISSION ÉDUCATIVE

L'école est détournée de son objectif de construction sociale qui valorise la collectivité, le vivre-ensemble, la participation citoyenne et la vie démocratique. Elle est dévouée à l'individu, qui devient « entrepreneur de soi-même » et premier responsable de son échec ou de son succès.

Lentement l'école publique, la profession enseignante et le système d'éducation dans sa globalité font l'objet d'une profonde mutation. Malgré les lois et les discours officiels, il n'est plus question d'instruire dans une optique désintéressée, de favoriser une citoyenneté complète, mais d'orienter et de qualifier dans une optique strictement économique.

Telle qu'elle se déploie notamment en Amérique du Nord et en Europe, la nouvelle école capitaliste ne sert pas les intérêts du bien commun, mais plutôt les intérêts particuliers des classes dominantes. Elle détourne l'institution qui avait été le grand instrument de démocratisation et de mobilité sociale – d'égalité et d'équité – pour en faire un instrument du marché. Ce faisant, concluent les auteurs, elle promet de réveiller, à court terme, des luttes de classes violentes.

LAVAL, Christian, et autres. *La nouvelle école capitaliste*, Paris, La Découverte, 2011, 275 p.



PROTÉGER L'EAU, PLANTER UN ARBRE ET MARCHER POUR LA TERRE



Élise Prioleau

Jusqu'au mois de juin, des centaines d'élèves du primaire et du secondaire des quatre coins du Québec participeront aux projets créés par et pour la communauté enseignante **héros**.
Soyez du nombre!

À l'école primaire Carle de Gatineau, des élèves de quatrième année ont créé une brochure sur la consommation de l'eau. L'enseignante de cette classe a ensuite inscrit cette activité au concours *Soyons héros*. Comme elle, de nombreux élèves, classes et écoles du Québec recevront cette année un certificat témoignant de leur implication sociale et environnementale. Il est encore temps d'inscrire votre projet sur la protection de l'eau. Rendez-vous sur le site Internet du mouvement **héros** avant le 10 mai 2013.

QUINZE ARBRES PLANTÉS À L'ÉCOLE

Quinze classes ont été désignées par un tirage au sort pour participer au projet *L'arbre des héros*. En mai, ces classes recevront leur arbre et pourront organiser une cérémonie lors de la plantation en compagnie des élèves, de journalistes et d'invités spéciaux. Les élèves impliqués dans l'activité recevront un certificat **héros**. Soyez les premiers informés de l'identité des écoles participantes, en vous inscrivant à l'infolettre du mouvement **héros** sur la page d'accueil du site.

21 AVRIL : MARCHÉ DU JOUR DE LA TERRE

Pour une deuxième année consécutive, la délégation du mouvement **héros** participera à la marche du Jour de la Terre dans les rues de Montréal le dimanche 21 avril prochain. Les enseignants et enseignantes désirant participer à la marche sous les couleurs **héros** sont invités à se présenter à 14 heures près des escaliers de la Place-des-Arts sur la rue Sainte-Catherine à Montréal, au métro Place-des-Arts.

UN RÉPERTOIRE D'ACTIVITÉS CRÉÉ POUR VOUS!

héros, c'est aussi une communauté de partage d'idées et d'outils pédagogiques. Le site Internet du mouvement **héros**, en constant développement, fera connaître au cours du mois d'avril l'ensemble des initiatives réalisées par la communauté enseignante **héros** depuis 2012. Vous trouverez également en ligne des idées d'activités pédagogiques et des renseignements pratiques pour vous soutenir dans vos initiatives.

Pour tout savoir sur **héros**, une seule adresse à retenir :
www.heros-mouvement.ca.



CONGRÈS 2013



Pierre-André Champoux

La FAE prépare le V^e Congrès de son histoire, qui se tiendra dans la région de l'Outaouais, du 25 au 28 juin 2013. Le slogan du congrès, *Nous*, peut sembler bref à première vue, mais il traduit la volonté de la Fédération de défendre ses membres et de valoriser la profession enseignante. De plus, au-delà du regard essentiel que nous devons porter sur nous-même, ce slogan trouve également tout son sens dans la place et l'importance qu'occupe l'éducation dans la société québécoise.

Cette dimension est d'autant plus importante dans la conjoncture politique où le vent néolibéral souffle sur l'édifice de l'éducation, menaçant jusqu'à ses fondements et sa mission.

Le V^e Congrès sera également une étape importante vers la prochaine négociation nationale de notre convention collective. Les congressistes seront invités à prendre des décisions, à débattre d'enjeux importants en vue d'orienter les choix de la FAE, à bonifier les pratiques organisationnelles et à améliorer l'efficacité de la lutte syndicale. Cette période de réflexion et d'expression de la vie démocratique permettra donc de fixer les grandes orientations de la Fédération pour les trois prochaines années.

Ce sont plus de 250 personnes, déléguées par les syndicats affiliés à la FAE, qui se rassembleront sur des questions de nature politiques, professionnelles et syndicales. À l'ordre du jour du Congrès, des débats sur des thèmes tels que le rôle social de la FAE, le renforcement des solidarités, la démocratie syndicale, la laïcité, la plateforme sociopolitique, et encore plusieurs autres.

Entre le 28 mars et le 3 juin prochain, chacun des syndicats affiliés amorcera les débats et préparera sa délégation en vue du Congrès. Pour toutes informations sur le processus de consultation et sur les dates prévues pour celle-ci, contactez directement votre syndicat. Vous pouvez également consulter le site Internet de la FAE au www.lafae.qc.ca pour en savoir plus.

ÉLECTIONS

Le Congrès permet aux personnes déléguées de se prononcer sur le choix des représentantes et représentants au Comité exécutif (CE). En effet, les congressistes

auront à choisir les cinq personnes qui y siégeront pour les trois prochaines années. Le résultat de ces élections sera connu le dernier jour du Congrès, soit le vendredi 28 juin.

QUELQUES DATES IMPORTANTES

Congrès 2013

Du 25 au 28 juin 2013 au Château Montebello

Consultation

Période de la consultation des personnes déléguées par les syndicats affiliés à la FAE : du 28 mars au 3 juin

Élections 2013

Période des mises en candidature : du 16 avril au 6 mai

Début de la campagne électorale : 17 mai

Jour du scrutin : 27 juin

Inscription des délégations

Inscription en ligne des personnes déléguées par les responsables de délégation : 18 avril au 5 juin

Camp Edphy

Date limite pour inscrire les enfants des personnes déléguées : 5 juin

Toutes les informations sur l'organisation du Congrès seront disponibles sur le site de la FAE au www.lafae.qc.ca à compter du 18 avril 2013.



LE CONCOURS LA PERSÉVÉRANCE A AUSSI UN VISAGE

FÉLICITATIONS!

SEMAINE QUÉBÉCOISE
DES ADULTES EN
FORMATION
du 6 au 14 avril 2013

Yves Cloutier

C'est avec joie et fierté que la FAE félicite les lauréates et le lauréat de l'édition 2013 du concours *La persévérance a aussi un visage*. Ce concours souligne la persévérance des adultes en formation à l'éducation des adultes, en formation professionnelle, en francisation, en formation à distance et en éducation en milieu pénitentiaire. Voici donc nos lauréates et notre lauréat de cette année.



M^{me} Frozan Hakimi

ÉDUCATION DES ADULTES
AU CENTRE LE TREMPIN
DE LAVAL

M^{me} Caroline Desjardins

FORMATION
PROFESSIONNELLE AU CENTRE
ADMINISTRATION, COMMERCE
ET SECURÉTARIAT DE GATINEAU

M. Abdul Hakim Shahbaz

FRANCISATION
AU CENTRE LA GÉNÉRATION
DE GATINEAU

M^{me} Karianne Cloutier-Marsillo

FORMATION À DISTANCE AU
CENTRE CHAMPAGNAT DE
MONTREAL

M^{me} Sandra St-Ours

ÉDUCATION EN MILIEU
PÉNITENTIAIRE
À LA MAISON TANGUAY
DE MONTREAL

À vous toutes et tous qui persévérez,
toutes nos félicitations!

Des rabais exclusifs? C'est réglé.

Profitez de **10 % de rabais
additionnel** sur vos assurances
automobile, habitation et véhicules
de loisirs



OBTENEZ UNE SOUMISSION

1 866 987-0797
lacapitale.com/fae



Gagnez une croisière d'une valeur de **8 000 \$**.
Demandez une soumission pour participer.
Détails et règlement sur lacapitale.com/concoursgruppe



La Capitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages

LES RATÉS DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

J'AI JUSTEMENT UN POSTE DE PLONGEUR...

